

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2022**

=====

Date de convocation : 18.05.2022

Date d'affichage : 18.05.2022

Nombre de Conseillers en exercice : 26 Présents : 21 Votants : 24

Le 24 MAI 2022 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de Mme Sophie LAURENT, Maire.

Étaient présents : Mme LAURENT Sophie, M. DELAFOSSE Gilles, Mme HAMEL Manuella, M. MESTRES François, Mme JARDIN Odile, M. DANGUY Sébastien, M. GIROULT David, Mme GOHORY Françoise, M. DESMASURES Jean-Claude, M. de la PERRAUDIERE Louis-René, Mme KOLCZYNSKI Valérie, M. HILI Damien, Mme HEUZE Séverine, M. BUNEL Anthony, Mme DESVOL Émilie, Mme PERIER Mathilde, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, Mme CANIOU Brigitte, Mme ARSENE Anne-Marie, M. RENAULT Joël, Mme HARIVEL Magali.

Absents excusés : Mme LEFRANC Elisabeth, M. ROGER Mickaël, M. GALLIER Nicolas, Mme COURTEILLE Rachel.

Absente : Mme JEHAN Nadia.

Procurations : Mme LEFRANC Elisabeth à Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. ROGER Mickaël à M. RENAULT Joël, Mme COURTEILLE Rachel à Mme LAURENT Sophie.

Secrétaire de séance : M. DESMASURES Jean-Claude.

=====

Démission de Mme Sophie DUFAY

Mme le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mme Sophie DUFAY qui pour raisons professionnelles n'est plus assez disponible pour assurer sa mission de conseillère municipale.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 12 avril 2022

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 12 avril 2022 qui n'appelle aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

Réhabilitation du Groupe scolaire André Bruno

Délibération relative au résultat de la mise en concurrence des entreprises
(Délibération 2022.05.01)

Mme le Maire informe le Conseil municipal des résultats de la consultation des Entreprises pour la réhabilitation du Groupe scolaire André Bruno qui s'établissent comme suit :

	Lot	Entreprise	Montant H.T.
1	Désamiantage - Déplombage	Désamiantage France 13420 Gemenos	68 155.00
2	Gros-œuvre - VRD	CORBIN 14500 Vire-Normandie	167 657.03
3	Charpente bois - Bardages	CHANU HD 14500 Vire-Normandie	80 189.51
4	Couverture ardoises - zinguerie	DROULLON 14500 Vire-Normandie	117 292.50
5	Menuiseries extérieures Aluminium	BAUGE 50140 Romagny-Fontenay	75 115.72
6	Plâtrerie sèche - Isolation - Menuiseries intérieures - Plafonds	CORNIC 50180 Agneaux	251 416.18
7	Carrelage - Faïences	LENOBLE Carrelages 50300 Marcey-les-Grèves	55 103.95

8	Peinture – Sols souples	DECO'STYL 50600 St Hilaire-du-Harcouët	75 637.66
9	Ascenseur	OTIS 14000 Caen	21 300.00
10	Électricité	LAFOSSE Électricité 50580 Condé-sur-Vire	102 731.09
11	Chauffage gaz – Plomberie – Ventilation	BLIN-LEMONNIER 50450 Hambye	188 365.00
	TOTAL		1 202 963.64

M. HILI se demande pourquoi il n'y a pas d'entreprises locales. Mme le Maire explique qu'il y avait quelques entreprises locales mais qui n'étaient pas compétitives et n'ont pas pu être retenues par la Commission d'appel d'offres après analyse des offres par l'architecte.

Les aménagements extérieurs ne sont pas prévus dans la présente consultation.

Mme CANIOU s'étonne que l'entreprise chargée de désamiantage vienne des Bouches du Rhône. Mme le Maire explique que c'est une entreprise qui a des succursales dans toute la France et notamment à Nantes.

Les résultats sont supérieurs d'environ 3% à l'estimation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 21 voix Pour et 3 abstentions (M. de LA PERRAUDIERE, Mme KOLCZYNSKI, M. BUNEL), prend acte du résultat de cette consultation et autorise Mme le Maire à signer les marchés avec les Entreprises retenues.

Délibération approuvant le plan de financement (Délibération 2022.05.02)

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour approuver le plan de financement des travaux établi comme suit :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant
Travaux (Détail ci-dessus)	1 202 963.64	Conseil Départemental (contrat de Pôle de services)	223 482.00
Honoraires architecte	91 490.32	État (subvention DSIL ou DETR)	521 793.00
Contrôle technique	5 184.00	Commune	563 966.46
Coordination SPS	1 656.00		
Diagnostic radon	400.00		
Diagnostic amiante plomb avant travaux	953.50		
Relevé topographique	2 950.00		
Etude géotechnique	3 644.00		
TOTAL	1 309 241.46	TOTAL	1 309 241.46

Le plan de financement est adopté par 21 voix Pour, 1 Contre (M. BUNEL) et 2 abstentions (M. de LA PERRAUDIERE, Mme KOLCZYNSKI).

Demandes de subventions Conseil départemental et État

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser Mme le Maire à déposer les demandes de subventions auprès

- du Conseil départemental de la MANCHE au titre du Contrat de Pôle de Services
- de l'État au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) ou de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux),

suivant le plan de financement ci-dessus.

Le Conseil municipal donne son accord par 21 voix Pour et 3 abstentions (M. de LA PERRAUDIERE, Mme KOLCZYNSKI, M. BUNEL).

Extension du cimetière et création d'une voie douce vers la voie verte

Délibération relative au résultat de la mise en concurrence des entreprises
(Délibération 2022.05.03)

Les résultats de la consultation des Entreprises pour les travaux d'extension du cimetière et d'aménagement d'une voie douce entre le Parc St Lys et la voie verte ont donné les résultats suivants, après négociation avec les entreprises :

Lot		Entreprise	Montant H.T.
1	Terrassement – voirie – eaux usées – eaux pluviales	LTP LOISEL 50370 Brécey	259 840.00
2	Gros-œuvre	BARTHELEMY 35571 Chantepie	64 465.00
3*	Charpente bois	Construction SEGUIN 50150 Sourdeval	14 688.42
4*	Couverture zinc – zinguerie	MARIE-TOIT 50570 Rémilly-sur-Lozon	20 623.66
TOTAL			359 617.08

*Ces lots ont été attribués après négociation avec les Entreprises car l'appel d'offres était infructueux par absence de réponse.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du résultat de cette consultation et autorise Mme le Maire à signer les marchés avec les Entreprises retenues.

Délibération approuvant les plans de financement (Délibération 2022.05.04a et b)

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour approuver les plans de financement des travaux établi comme suit :

Extension du cimetière et abri

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant
Travaux Terrassement VRD	198 340.00	État (subvention DETR)	128 590.00
Gros-œuvre	64 465.00	Commune	192 887.32
Charpente bois	14 688.42		
Couverture zinc – zinguerie	20 623.66		
Honoraires Maître d'œuvre	22 000.00		
Coordination SPS	1 360.00		
TOTAL	321 477.32	TOTAL	321 477.32

Liaison douce entre le Parc St Lys et la voie verte

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant
Travaux Terrassement VRD	61 560.00	État (subvention DETR)	24 624.00
		Commune	36 936.00
TOTAL	61 560.00	TOTAL	61 560.00

Le Conseil municipal approuve ces plans de financement à l'unanimité.

Demandes de subventions

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de l'État au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), suivant les plans de financement ci-dessus.

Aménagement d'une Maison d'assistantes maternelles (Délibération 2022.05.05)

Mme HAMEL explique que suite à l'avis émis par le Conseil départemental de la MANCHE, le plan du projet d'aménagement de la Maison d'assistantes maternelles a été revu, ce qui permettra d'avoir un agrément pour 15 enfants au lieu de 12 dans le projet précédent. Les chambres doivent avoir une superficie minimale de 10 m² et 2.5 m² par enfant. Le nouveau plan est présenté au Conseil municipal.

A la demande de Mme HEUZE, Mme HAMEL précise que l'équipement de la Mam est à la charge des assistantes maternelles, et non pas à la charge de la mairie.

M. de LA PERRAUDIERE demande combien il y a d'assistantes maternelles sur SOURDEVAL. Mme HAMEL n'a pas le chiffre en tête mais expose que le secteur est en tension puisque pratiquement toutes les assistantes maternelles sont au maximum de leur capacité d'accueil et un certain nombre de ces assistantes maternelles approchent de la retraite.

Mme KOLCZYNSKI affirme que le prix de garde sera aussi plus élevé à la MAM que pour une assistante maternelle qui travaille à son domicile.

Pour Mme HAMEL, ce sera un choix des parents, mais cela permettra d'offrir plusieurs modes de garde.

Mme HAMEL envisage de faire une réunion entre les assistantes maternelles qui travaillent à domicile et les personnes qui travailleront dans cette Maison d'assistantes maternelles pour permettre à toutes de se connaître.

Les appels d'offres seront lancés prochainement, et les services techniques de la Ville ont déjà commencé à intervenir pour démonter les plafonds afin de gagner du temps sur le chantier.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise Mme le Maire par 23 voix Pour et 1 abstention (Mme KOLCZYNSKI) à déposer la demande de permis de construire.

Tirage au sort des jurés d'assises (Délibération 2022.05.06)

Le Conseil municipal est invité à tirer au sort, à partir de la liste électorale, 6 noms de personnes qui seront susceptibles de participer au jury des assises.

Sont ainsi désignés :

Mme CHAMPION Elodie	Le Moulin de Vengeons – VENGEONS - 50150 SOURDEVAL
Mme DEGUETTE épouse JOUENNE Francesca	13 rue Sœur St Antoine 50150 SOURDEVAL
M. HUARD Patrick	Rochefort 50150 SOURDEVAL
M. LEGRAND Michel	Isambut 50150 SOURDEVAL
Mme PIERRE Mary-Morgane	78 route de Mortain 50150 SOURDEVAL
Mme VAUTIER épouse GAGNON Bérengère	La Fouquerie 50150 SOURDEVAL

Repas des cheveux blancs (Délibération 2022.05.07)

M. GIROULT expose que le repas des cheveux blancs aura lieu le mercredi 21 septembre 2022 à SOURDEVAL et le samedi 24 septembre 2022 à VENGEONS.

Afin d'harmoniser progressivement l'organisation entre les 2 Communes déléguées, il est proposé d'inviter les personnes de 72 ans et plus pour SOURDEVAL et les personnes de 68 ans et plus pour VENGEONS.

A SOURDEVAL, il n'est pas possible d'inviter les conjoints qui n'ont pas atteint l'âge requis par manque de place.

A VENGEONS, il est proposé d'inviter les conjoints qui n'ont pas atteint l'âge, moyennant une participation financière de 30 €, correspondant au coût du repas.

Pour les 2 Communes déléguées, une participation de 5 € est demandé à chaque convive.

Le Conseil municipal approuve ces dispositions à l'unanimité.

Délégations à la communication (Délibération 2022.05.08)

Mmes Séverine HEUZE et Emilie DESVOL ont fait part à Mme le Maire de leur souhait de mettre fin à leurs fonctions de conseillères déléguées à la communication en raison de leur activité professionnelle qui ne leur permet plus d'y consacrer le temps nécessaire.

Mme DESVOL ajoute qu'elle trouvait ne pas être bien placée pour travailler sur ce bulletin, n'étant pas à la Mairie pour avoir les informations.

Mme le Maire les remercie pour le bulletin qui a été réalisé.

Le Conseil municipal prend acte de la fin de ces délégations.

Questions diverses

Feux d'artifice

M. DESMASURES demande confirmation que les feux d'artifice des 9 juillet et 15 août sont bien commandés. Confirmation lui est donnée.

Santé

M. BUNEL souhaite faire un point sur les questions de santé. Il rappelle qu'un partenariat a été fait avec le Cabinet ACTIVA de RENNES en septembre 2021, partenariat non concluant puisqu'aucune personne correspondant à nos critères n'a été présentée.

M. BUNEL a proposé en réunion d'Adjoints de mettre fin à ce contrat et propose d'avoir recours à une start'up « Doc'n Doc » pour un coût annuel de 4 500 € qui donnerait accès à un panel de CV de médecins remplaçants. Il y a aussi possibilité d'avoir des médecins pour assurer des vacances sur quelques semaines.

M. BUNEL pense qu'il faudrait aussi discuter de l'éventualité de salarier un médecin. Mme le Maire se montre très réticente sur le salariat de médecins.

Mme le Maire ajoute qu'ACTIVA a envoyé la semaine dernière une candidature d'un médecin tunisien qui viendra le 30 mai pour rencontrer les professionnels de santé de SOURDEVAL.

M. BUNEL demande que des renseignements soient pris auprès d'ACTIVA pour savoir si l'ordre des médecins peut donner son accord sur l'installation de ce médecin en qualité de généraliste.

En ce qui concerne le nouveau prestataire proposé par M. BUNEL, M. DELAFOSSE souhaite avoir des références de noms et de villes où il y a eu des installations par leur intermédiaire.

Mme le Maire expose que sur le territoire de la Communauté d'agglomération, il y a plus de 13 000 personnes qui n'ont pas de médecin traitant sur une population de 91 000 habitants, dont environ 1 800 qui présentent des affections longue durée.

Par rapport à la Maison de santé, M. BUNEL souhaite revenir sur la situation du couple de kinés qui ne peut exercer de façon convenable puisqu'ils demandent 3 boxes de 15 m². De même la psychologue exerce dans un local qui n'est pas convenable puisque trop petit et sans ouverture sur l'extérieur. Il ajoute qu'il est nécessaire de les rencontrer rapidement pour répondre à leurs demandes.

Mme le Maire les a rencontrés la semaine dernière pour leur expliquer les aménagements prévus, et ils se sont montrés conscients que cela ne peut se faire dans l'immédiat.

Mme MAUDUIT-JOSEPH demande quand interviendra la signature de l'acte d'acquisition de la Maison de santé. M. DELAFOSSE répond que la signature devait intervenir le 1^{er} juin, et que le projet d'acte a été transmis tout récemment à la Mairie. Après examen de ce projet, une page et demie d'observations ont été transmises au Notaire ce lundi 23 mai pour revoir un certain nombre d'incohérences dans les énoncés de l'acte. M. DELAFOSSE ajoute qu'étant chargé de la signature de cet acte d'acquisition, il se refuse à signer n'importe quoi.

En ce qui concerne le Dr DORGO, elle doit demander une qualification de médecin généraliste auprès du conseil de l'ordre des médecins, mais pour le moment, elle n'a pas déposé sa demande.

Banc public

Mme ARSENE renouvelle sa demande d'installation d'un banc au Stade Lombard.

Stationnement

Mme ARSENE pose la question des véhicules en stationnement permanent sur le trottoir près de l'Hôtel du commerce. M. DELAFOSSE expose qu'un courrier a été déposé sur la voiture et dans la boîte à lettres des personnes concernées, mais que cela n'a pas eu d'effet. M. DELAFOSSE ajoute que s'il faut intervenir plus sévèrement pour ces véhicules, il faudra aussi intervenir pour les véhicules du garage stationnés sur le trottoir d'en face.

Mme le Maire ajoute qu'il y a également un problème de stationnement prolongé sur un emplacement limité à 20 mn rue de la Libération.

Déchets

M. DESMASURES estime que du fait de l'extension des consignes de tri, le camion de collecte des ordures ménagères pourrait passer moins souvent.

M. DELAFOSSE rappelle tout d'abord que cette compétence appartient à la Communauté d'agglomération. Il ajoute qu'il y a eu récemment des refus de collecte parce que le tri sélectif n'était pas respecté. Mais il est effectivement prévu qu'à terme, le camion de collecte ne passe que tous les 15 jours.

Mme le Maire indique qu'il a été acté par le Conseil communautaire un système d'apport volontaire pour tous les déchets, mais que certains Maires du Canton souhaiteraient que cette position soit revue.

Mme DESVOL souhaiterait que des sacs jaunes soient mis à disposition pour le tri.

Associations

Mme MAUDUIT-JOSEPH informe que le professeur de yoga souhaiterait participer au forum des associations qui doit avoir lieu début septembre.

Mme HAMEL précise qu'effectivement, le COS ne souhaite plus assurer l'organisation de ce forum du fait que d'autres associations y participent. Ceci a été évoqué en réunion d'adjoints et le forum serait organisé par la Municipalité pour l'ouvrir à toutes les associations. Le yoga dépendant de l'Association Familles rurales serait donc invité.

En ce qui concerne le livret des associations en chantier depuis quelques mois, un nouveau mail a été envoyé à toutes les associations pour leur demander une réponse avant le 1^{er} juin, date après laquelle les associations qui n'ont pas répondu ne figureront pas dans le livret. Elle ajoute que ce livret est très attendu par la population.

Gendarmerie

Mme KOLCZYNSKI demande ce qu'il en est du diagnostic avant travaux à la Gendarmerie. M. DELAFOSSE explique qu'il a été demandé au prestataire de revoir sa copie, mais que la qualité du travail rendu n'est pas satisfaisante. Il est donc envisagé de faire appel à un autre prestataire.

Mme KOLCZYNSKI renouvelle la demande de mise en place d'un bouton poussoir sur le portail de la Gendarmerie.

Visite des locaux communaux

Mme DESVOL demande qu'une visite des locaux communaux soit organisée.

Mme le Maire informe qu'il y aura une porte ouverte au public des serres municipales ce samedi 28 mai de 9h à 12h. Ensuite une inauguration des ateliers municipaux sera faite dès que les travaux seront terminés.

Mme DESVOL souhaite que les autres bâtiments communaux fassent l'objet d'une visite.

La séance est levée à 22h15

Le Secrétaire de séance,
Jean-Claude DESMASURES.